



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

BAGNOLS

N° 21

Le 30 octobre 2023

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2023

Excusée : Cécile MAHE (pouvoir à Nicolas DIF), Marie-Claire BOYER.

Secrétaire de séance : Dominique BERTRAND.

Toutes les décisions sont prises à l'unanimité.

MOT DU MAIRE

Madame et Messieurs les adjoints, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs,
Avant de développer notre ordre du jour, je tiens à vous faire part de ces quelques observations.

Depuis 3 ans que nous sommes aux responsabilités, nous avons engagé la commune sur la voie de la rénovation et du développement.

La rénovation de nos bâtiments publics vieillissants et énergivores a été engagée ou est sur le point de l'être. Notre patrimoine culturel est aussi entretenu par la commune, la preuve en est que le four d'Espinasse a été réparé, le travail d'entretien au cimetière va débuter et que des travaux d'entretien vont avoir lieu sur l'église. L'aménagement des terrains de sports et de la salle des fêtes permettront une plus grande attractivité de notre commune. En ce qui concerne le développement, je salue les décisions adoptées à l'unanimité en faveur de la construction de logements individuels à louer dans le centre bourg et l'approbation de la réhabilitation du presbytère en résidence seniors. Ainsi, la commune répond à un besoin de développer son parc de résidences principales pour les jeunes couples et répond au désir de nos aînés de rester le plus longtemps possible chez eux. Aujourd'hui, nous aurons à décider quelle solution nous proposerons pour anticiper le futur document d'urbanisme qui devra permettre le développement de l'emploi et engager la commune dans le développement des énergies renouvelables.

La commune doit également faire face aux transferts de plus en plus nombreux de ses compétences vers la Communauté de Communes qui joue et qui jouera un rôle de plus en plus important dans notre fonctionnement et la vie de nos administrés. Je pense notamment au transfert de la compétence eau et assainissement collectif qui sera effectif au 1er janvier 2026. Aujourd'hui Bagnols est retenue pour accueillir un service intercommunal de loisirs que nous avons défendu, ce qui nous permettra d'être une centralité.

De plus, notre commune est reconnue par les services de l'État et les autres collectivités que sont le Département et la Région. Je continuerai à travailler avec ces acteurs pour que notre commune bénéficie d'un accompagnement en matière d'ingénierie et de financement.

Je souhaite également que notre commune soit porteuse d'une initiative à l'échelle nationale. En effet, je soumettrai à votre approbation la proposition de créer le comité de jumelage des communes portant le nom de Bagnols, ceci à des fins d'échanges touristiques et économiques.

Nonobstant toutes les actions que nous avons engagées et que nous engagerons, force est de constater que les divisions qui frappent notre société se répercutent dans notre commune. En effet, l'augmentation des conflits de voisinage est en forte hausse. Je ne peux m'empêcher d'appeler nos administrés au bon sens face aux enjeux auxquels nous devons faire face en ces temps troublés.

Je reste convaincu que chacun à son niveau peut apporter sa contribution au développement serein de notre commune. Je tiens ainsi à saluer l'engagement de nos agriculteurs, de nos commerçants, de nos professionnels de santé, de nos services de secours et des bénévoles associatifs qui, toute l'année, répondent présents pour faire vivre notre commune.

Enfin, je clôturerai mon propos en précisant que tous ces projets ne peuvent pas être réalisés en un jour. Je rappellerai l'adage selon lequel « Paris ne s'est pas fait en un jour », il en est de même pour Bagnols. Je tiens à saluer le travail de mes prédécesseurs qui ont répondu aux besoins de notre commune selon leurs idées, au travail des élus, que ce soit au quotidien à mes côtés, en commission ou au sein de cette Assemblée à travers nos échanges. Je tiens à remercier les services qui permettent l'avancée et le suivi des dossiers.

Mesdames et Messieurs les élus, après ces quelques mots, je vous souhaite une bonne session.

I. TRAVAUX DE VOIRIE 2023

Le Maire est autorisé à signer le marché avec l'entreprise R.M.C.L. pour la réfection des chemins de la Fontaine de Cornilhat, de Chiroux et d'Achet pour un montant de 108 334 € hors taxes (financement de 25 % par le Département).

II. TERRAINS DE PETANQUE ET CITY STADE

Le Maire est autorisé à signer les marchés de travaux avec l'entreprise R.M.C.L. pour un montant total de 82 038 € hors taxes (financement 50 % Etat et 25 % Région).

III. AVENANT AU MARCHÉ DESAMIANTAGE DE LA SALLE DES FÊTES

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 avec l'entreprise de désamiantage (présence d'un cloisonnement amiante dans les combles de la salle des fêtes non diagnostiqué) pour un montant de 3 000 € hors taxes.

IV. ADMISSIONS EN NON VALEUR

Le Maire informe le Conseil municipal que suite à la transmission, par le Service de Gestion Comptable d'ISSOIRE, d'une liste de recettes non recouvrées, il convient d'admettre en non-valeur ces créances d'un montant de 822,40 €.

V. VIREMENTS DE CREDITS

Le Conseil municipal approuve les virements de crédits ci-dessous :

1/ Augmentation de crédits au programme **Illuminations de Noël** de 2 600 € avec diminution de crédits au programme Enfouissement BT Chamonet de 1 500 € et diminution de crédits aux Dépenses imprévues de 1 100 €.

2/ Augmentation de crédits au programme **Panneau lumineux des 4 Vents** de 160 € avec diminution de crédits au programme salle des associations de 160 €.

3/ Augmentation de crédits au programme **Voirie 2023** de 3 350 € avec diminution de crédits aux Dépenses imprévues de 3 350 €.

VI. VOTE CREDITS SUPPLEMENTAIRES SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées.

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2315 (041)	Travaux assainissement	+ 14 442.00	
2031 (041)	Frais d'études		+ 14 442.00
TOTAL :		14 442.00	14 442.00

VII. INTEGRATION D'UN BIEN SANS MAÎTRE DANS LE DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE

Suite à la délibération du Conseil municipal du 13 juillet 2022 déclarant la parcelle section n° YD, N° 68 d'une contenance de 1 ha 31 a 10 ca, située dans le bois de Burols, bien sans maître, le Maire est chargé de prendre l'arrêté constatant son incorporation dans le domaine communal.

VIII. ETUDE FAISABILITE RESEAU DE CHALEUR

Le Conseil municipal autorise le Maire à lancer la consultation et choisir un Bureau d'Etude, réaliser l'étude de faisabilité (coût prévisionnel de 8 000 € subventionné à 70 %), lancer la consultation pour choisir le maître d'œuvre et établir les dossiers de demande de subvention.

IX. DOCUMENTS D'URBANISME

Le Conseil municipal autorise le Maire à lancer un appel d'offres pour recruter un Bureau d'Etude afin de réaliser une Carte Communale ou un PLU (plan Local d'Urbanisme).

X. QUESTIONS DIVERSES

Cimetière

Le 18 septembre 2023, la commission communale, en charge du cimetière, est allée constater les concessions du 1^{er} cimetière qui ont cessées d'être entretenues et qui se trouvent en état d'abandon. Un procès-verbal a été dressé (visible en Mairie et sur les portes des cimetières). Pour plus de renseignements, s'adresser en Mairie.

Correspondance du journal LA MONTAGNE

Le Maire remercie Madame Nicole CHENEAU, nouvelle correspondante du journal LA MONTAGNE.

Salle des fêtes

La salle des fêtes étant en travaux, le Conseil municipal décide :

- de reporter le repas du 11 novembre à début 2024 et de prévoir des colis aux aînés de plus de 80 ans pour fin 2023.
- d'annuler le Marché de Noël du dimanche 17 décembre 2023.

INFORMATIONS DIVERSES

ERRATUM

Dans le BIM n° 18 - lors de la séance du 31 mars 2023 – Tarifs des concessions - il fallait lire **100 € le m²**.

RAPPEL CIMETIERE

Les fleurs en plastique, les pots en plastique, les sacs en plastique ainsi que les sacs de terreau ne sont pas compostables. Lorsque vous les jetez, **ne pas les mettre dans les bacs blancs mais dans les bacs marrons.**

COMPOSTEURS MIS A DISPOSITION SANS FACTURATION

Une formation est organisée le vendredi 10 novembre à 14 h 30 sur la Commune (salle à côté du distributeur de billets). N'oubliez pas de passer commande avant la réunion sur le site **valtom63.fr** ou au **04 73 21 88 46**.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Le dépôt de gerbes aura lieu à 11 heures 45 au monument aux morts.